





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-441**

Séance publique du

29 septembre 2017

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170929- lmc1116836-DE-1-1
Date de signature : 03/10/2017
Date de réception : mardi 3 octobre 2017
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : DEMENAGEMENT DES ARCHIVES MUNICIPALES ET DU FONDS ANCIEN DE LA
BIBLIOTHEQUE MEJANES, ET CHANTIER DES COLLECTIONS PREALABLE - MODIFICATION DE
L'UNITE FONCTIONNELLE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le 29 septembre 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le , conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danièle BRUNET, Madame Abbassia BACHI à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Reine MERGER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Odile BONTHOUX, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Alexandre GALLESE, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Claude MAINA, Madame Liliane PIERRON.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et approuvé



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et
Attractivité
Direction Lecture Publique, Patrimoine
Ecrit et Archives

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 29 SEPTEMBRE 2017

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : DEMENAGEMENT DES ARCHIVES MUNICIPALES ET DU FONDS ANCIEN DE LA BIBLIOTHEQUE MEJANES, ET CHANTIER DES COLLECTIONS PREALABLE - MODIFICATION DE L'UNITE FONCTIONNELLE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS-
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération N° DL.2017-223 du 10 mai 2017, l'unité fonctionnelle liée au déménagement des archives municipales et du fonds ancien de la bibliothèque Méjanès, et chantier des collections préalable, 2017-2019, a été adoptée.

Le projet s'affine et se précise avec l'avancée du chantier des collections. Dans le même temps, des subventions (Bibliothèque nationale de France) ont d'ores et déjà été obtenues.

Aussi, afin d'être au plus près des sommes qui seront réellement engagées, l'unité fonctionnelle est revue.

Au titre de l'aide apportée aux bibliothèques via la Dotation Globale de Décentralisation (DGD), l'Etat, par la DRAC, apporte son soutien financier à toutes les opérations liées à ce projet, à un taux moyen de 50 % HT.

La Région pourra aussi contribuer, notamment en apportant son soutien aux dépenses d'investissement (équipement du bâtiment).

C'est pourquoi je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** l'unité fonctionnelle intitulée "Déménagement des archives municipales et du fonds ancien de la bibliothèque Méjanès, et chantier des collections préalable"
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à la

mise en oeuvre de cette unité fonctionnelle

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à solliciter des subventions au plus fort taux auprès de la Direction des Affaires culturelles (DRAC), de la Bibliothèque Nationale de France, du Conseil Départemental, de la Région, de la Métropole Aix Marseille Provence et à signer tout document y afférent ;

- **DIRE** que Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale fera recettes des sommes correspondantes.

DL.2017-441 - DEMENAGEMENT DES ARCHIVES MUNICIPALES ET DU FONDS ANCIEN DE LA BIBLIOTHEQUE MEJANES, ET CHANTIER DES COLLECTIONS PREALABLE - MODIFICATION DE L'UNITE FONCTIONNELLE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS-

Présents et représentés	:	49
Présents	:	32
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	49
Pour	:	49
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le :

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



AIX en PROVENCE

LA VILLE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES
CULTURE, PATRIMOINE, MUSEES ET ATTRACTIVITE
DIRECTION LECTURE PUBLIQUE, PATRIMOINE ET ARCHIVES

DEMANDE DE MODIFICATION D'UNE UNITE FONCTIONNELLE

Fiche individualisée recensant l'ensemble des besoins

OBJET : Déménagement des archives municipales et du fonds ancien de la bibliothèque Méjanès, et chantier des collections préalable

Date ou période de la réalisation : 2017-2018-2019

Demande de modification inscrite au Conseil municipal du : 29/09/2017

Fournitures		
Intitulé	Montant en € HT	Procédure
Conditionnement (achat de boîtes)	90 000	Appel d'offres
Boîtes en carton compact neutre ISO 16245 A	15 000	Petit lot procédure adaptée < 25000
Boîtes d'archives en carton cannelé neutre	10 000	Petit lot procédure adaptée < 25000
Conditionnements en papier et carton neutre permanent	8 000	Petit lot procédure adaptée < 25000
Pochettes en polyester	4 000	Petit lot procédure adaptée < 25000
Pochettes en polyester ajustables	4 000	Petit lot procédure adaptée < 25000
Petit matériel de conservation	850	Petit lot procédure adaptée < 25000
Pochettes en carton fin de conservation	2 000	Petit lot procédure adaptée < 25000
Compactus mobiles	270 000	Appel d'offres
Mobilier de bureau	20 000	Marché existant Economat
Wifi pro (bornes)	10 000	Marché existant DSI
Câblage informatique	10 000	Marché existant Bâtiments
Matériel informatique	3 000	Marché existant DSI
Meubles à plans, chariots, unité mobile de dépoussiérage	40 000	Petit lot procédure adaptée < 90000

Scanner à livres	15 000	Petit lot procédure adaptée < 25000
Vitrines d'exposition	50 000	Petit lot procédure adaptée < 90000
Total fournitures	551 850	
Services		
Intitulé	Montant en € HT	Procédure
Wifi public	25 000	Marché existant DSI
Mise en oeuvre des postes publics	2 000	Marché existant DSI
Décontamination	6 600	Petit lot procédure adaptée < 25000
Dépoussiérage sur site (archives et Méjanès)	100 000	Appel d'offres
Conservation préventive du fonds ancien des archives	80 000	Appel d'offres
Catalogage fonds anciens-monographies	35 000	Petit lot procédure adaptée < 90000
Catalogage (rétroconversion de notices)	10 000	Petit lot procédure adaptée < 25000
Traitement fonds archives	60 000	Petit lot procédure adaptée < 90000
Déménagement	500 000	Appel d'offres
Total services	818 600	
Total unité fonctionnelle	1 370 450	
Total maximum des petits lots	274 090	
Total réel petits lots	260 450	

Les montants mentionnés sont donnés à titre **estimatif**.

Procédure adaptée pour les petits lots, dans la limite de 20% du montant total de l'UF et pour les lots < à 80 000 € HT

NB : Il convient de préciser, dans la colonne « observations », la référence à un marché existant ou relevant de l'article 30 du Code des marchés publics, ou bien la procédure des « petits lots » adéquate.